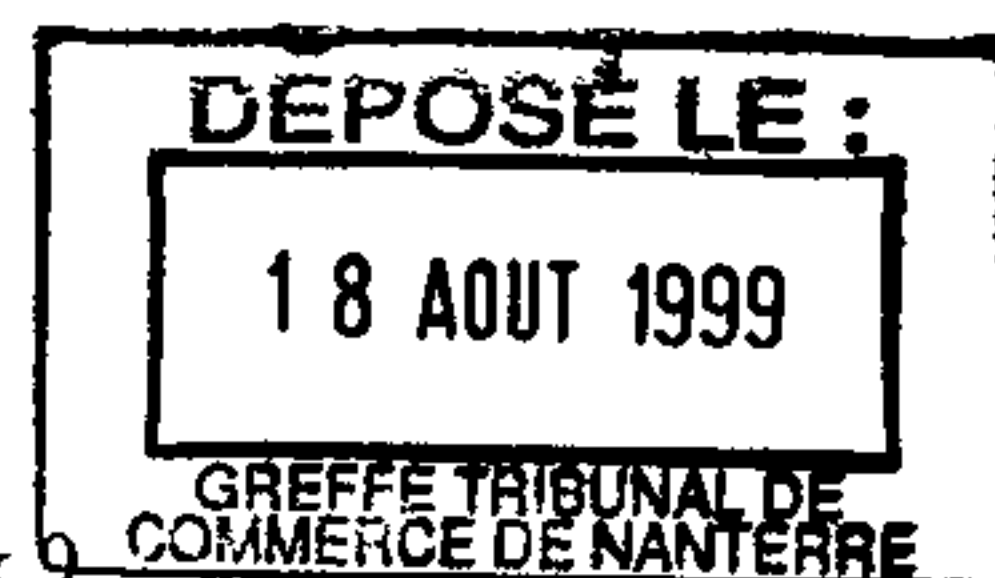


Chang 9 CA

CHRONOPOST
Société anonyme
au capital de 268 773 800 Francs
Siège social : 14, Bld des Frères Voisin
92795 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
B 383 960 135 NANTERRE



21719

**EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er DECEMBRE 1998**

Ce jour, 1er décembre 1998, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, se sont réunis en Conseil d'Administration au siège de la société CHRONOPOST, les sociétés SOFIPOST représentée par Monsieur de LEUSSE, TAT EXPRESS représentée par Philippe ANTOINE, Messieurs Frédéric TIBERGHIEU, Bertrand de MASCAREL, Bernard BONNETON, François RUBICHON, Gilles MOLINA, Philippe KOULOUNDOIAN, Madame Christelle EDELINE, Monsieur Marcel LECAUDEY, Contrôleur d'Etat et Monsieur Serge DROCHEINER, Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Etait absent, excusé : Monsieur Claude VIET, Censeur.

Monsieur Georges-Edouard BUET était présent en qualité de secrétaire.

La séance est présidée par Monsieur Frédéric TIBERGHIEU.

Monsieur Frédéric TIBERGHIEU, Président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

2. Nomination du Président du conseil d'Administration

Suite à l'élection des administrateurs salariés en date du 20 novembre dernier et à la désignation ce jour par l'assemblée générale ordinaire des administrateurs de la Société, Monsieur Frédéric TIBERGHIEU est confirmé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

L'ensemble des membres du Conseil approuve cette nomination à l'unanimité.

3. Détermination du programme de formation des administrateurs salariés

A l'issue des élections qui se sont déroulées le 20 novembre 1998:

- Madame Christelle EDELINE, deumeurant 83, rue Michel Ange, 75016 PARIS ;
- Monsieur Gilles MOLINA, deumeurant 12, avenue du Château, 77410 GRESSY ;
- et Monsieur Philippe KOULOUNDJOIAN, deumeurant 1, Chemin de la Mare aux Ormes, 77760 ACHERES,

ont été élus en qualité d'administrateurs salariés.

Le Président Frédéric TIBERGHIEEN félicite chacun des administrateurs élus et les remercie par avance de leur collaboration.

Pour extrait certifié conforme,



Frédéric TIBERGHIEEN

CHRONOPOST

Société Anonyme au capital de 268 773 800 Francs

14, Boulevard des Frères Voisin - 92795 ISSY-Les-Moulineaux

B 383 960 135 Nanterre

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 1er DECEMBRE 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le 1er décembre à 10 heures, les Actionnaires de la société CHRONOPOST se sont réunis au siège de la société CHRONOPOST, 14 boulevard des Frères Voisin - 92795 Issy-Les-Moulineaux, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration du 17 septembre 1998.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la constitution du Bureau.

Monsieur Frédéric TIBERGHIEN préside l'Assemblée.

Messieurs Jean-Frédéric de LEUSSE, représentant la société SOFIPOST, et Bertrand de MASCAREL, représentant la société TATEXPRESS, sont désignés scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Georges-Edouard BUET est nommé comme secrétaire.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence que plus de la moitié des actionnaires sont présents ou représentés. Il déclare que, conformément à l'article 20 et suivants des statuts, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La feuille de présence, certifiée par les membres du Bureau, est mise à la disposition des membres de l'Assemblée.

Elle restera déposée au siège social conformément à la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en session ordinaire,

Après avoir pris acte de l'applicabilité des dispositions législatives et réglementaires relatives à la démocratisation du secteur public et du déroulement des élections des administrateurs salariés en date du 20 novembre 1998, procède à la nomination de :

- SOFIPOST représentée par Monsieur Frédéric de LEUSSE
sise 2ter, rue Louis-Armand - 75015 Paris ;
- TAT EXPRESS
sise 47 rue Christian Huygens - BP 237 - 37100 Tours ;
- Monsieur Bertrand de MASCAREL, es qualité de Directeur des Colis de La Poste,
demeurant à Minière, 37140 Ingrandes sur Touraine
- Monsieur Bernard BONNETON, es qualité de Directeur du Courrier de La Poste,
demeurant 50 avenue de Saxe - 69006 Lyon ;
- Monsieur Frédéric TIBERGHIE
demeurant 105 avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt ;
- Monsieur François RUBICHON
demeurant 3 avenue Paul Doumer - 75016 Paris ;

en qualité d'administrateurs pour une durée de 5 ans à compter du 1er décembre 1998, date du premier conseil appelé à délibérer après l'élection des administrateurs salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents. /

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président
Frédéric TIBERGHIE